

# Conditions Particulières

## Indigo Expat RC&IA, contrats individuels Responsabilité Civile vie privée

Peuvent adhérer aux Conventions de ce contrat Groupe, les personnes physiques de nationalité Française ou ressortissante de l'Union Européenne, en situation de détachement ou d'expatriation (6 mois minimum en dehors de leur pays d'origine) et âgées de moins de 70 ans. Les Conditions Générales (Notice d'information) sont téléchargeables à tout moment sur le site [www.indigo-expat.com](http://www.indigo-expat.com)

Les ayants droits (même de double nationalité) ayant la nationalité du pays d'expatriation ne sont pas éligibles au contrat. Pour les souscripteurs n'ayant pas d'activités professionnelles, seule l'option Essential peut être souscrite. En cas de cessation du détachement ou de l'expatriation - pour quelque motif que ce soit - les garanties ne sont plus acquises.

## Responsabilité Civile vie privée

Zone de couverture	Le pays de détachement ou d'expatriation, <b>sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada</b>	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faute inexcusable (Employés au service de l'adhérent assuré)</li> <li>• Dommages matériels et immatériels : consécutifs</li> <li>• avec un maximum en Incendie, Explosion et Dégâts des Eaux</li> </ul>	4 600 000 € par sinistre et par année d'assurance	
	300 000 € par victime et par année d'assurance	
	460 000 € par sinistre et par année d'assurance	150 € par sinistre
	300 000 € en cas d'occupation temporaire de biens(moins de 3 mois) « en villégiature »	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur sauf dépassement du plafond de garantie en cause dans la limite de 7 700 €	

## Individuelle Accident

Zone de couverture	Monde entier		
<b>Garanties Individuelle Accident</b>			
Décès Accidentel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adulte assuré</li> <li>• Enfant assuré (&lt; 18 ans révolus)</li> </ul>	10 000 €	37 500 €	75 000 €
	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Frais d'obsèques et de sépulture	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Invalidité Permanente Totale ou Partielle, suite à un accident (selon barème européen d'évaluation médicale des atteintes à l'intégrité physique et psychique) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adulte assuré</li> <li>• Enfant assuré (&lt; 18 ans révolus)</li> </ul>	10 000 €	37 500 €	75 000 €
	10 000 €	37 500 €	75 000 €

Aménagements du domicile et/ou du véhicule en cas d'Invalidité permanente au retour de l'expatriation	10% du capital assuré en Invalidité Permanente, dans la limite de 15 000 € pour une Invalidité Permanente > 33%
Indemnités journalières en cas de coma par accident	1/365 <sup>ème</sup> du salaire annuel par jour de coma avec un maximum de 150 € par jour et sans pouvoir excéder le capital Décès accidentel prévu ci-dessus Franchise absolue de 10 jours de coma Durée maximum d'indemnisation de 365 jours
Frais de recherche, sauvetage et secours	20 000 € par assuré et par événement
Frais de transport des membres de la famille assurés en cas de rapatriement	2 000 Euro par événement

## Option: Assistance et Rapatriement

La formule Assistance et Rapatriement Indigo Expat est facultative.

**Toute demande d'assistance doit, sous peine d'irrecevabilité, être formulée au préalable à la plateforme d'Assistance disponible 24/7.**

- par téléphone : +33 1 41 85 91 47 (référence contrat groupe 58 225 190)
- par email : [sinistre@europ-assistance.fr](mailto:sinistre@europ-assistance.fr) ou via le portail <https://sinistre.europ-assistance.fr>.

Zone de couverture	Monde entier
<b>Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure</b>	
Transport / rapatriement	Frais réels
Prolongation de séjour	Frais d'hôtel : 300 €/nuit – maximum 3 000 €
Retour d'un accompagnant Bénéficiaire	Billet retour
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation	Billet Aller-Retour Frais d'hôtel : 300 €/nuit – maximum 3 000 €
Transport jusqu'au domicile si Hospitalisation > 3 jours	80 €
Garde des enfants de moins de 16 ans et des animaux de compagnie restés au Domicile	500 €
Chauffeur de remplacement	Billet Aller ou chauffeur
Retour anticipé en cas d'Hospitalisation d'un Membre de la famille	Billet Aller-Retour
<b>Assistance en cas de décès</b>	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne (dans le cadre du transport du corps)	Maximum 3 000 €
Retour d'un accompagnant Bénéficiaire	Billet retour
Reconnaissance du corps et formalités décès	1 Billet Aller-Retour Frais d'hôtel : 300 €/nuit – maximum 5 nuits
Retour anticipé en cas de décès d'un Membre de la famille	Billet Aller-Retour
Collaborateur de remplacement	Billet Aller



<b>Assistance voyage</b>	
Informations voyage	-
Informations santé	-
Assistance en cas de modification de voyage	Organisation
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	20 000 €
Acheminement de médicaments à l'Etranger	Frais d'envoi
Prise en charge des honoraires d'avocat	10 000 €
Avance de la caution pénale	10 000 €
Soutien psychologique :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident, Agression ou tentative d'agression, décès d'un membre de la famille, Attentat ou Catastrophe naturelle, kidnapping, détournement aérien</li> </ul>	5 entretiens téléphoniques par événement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agression du Bénéficiaire avec Dommages corporels</li> </ul>	Consultations, maximum 1 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations pour les ayants droit ou l'accompagnant en cas de décès du Bénéficiaire</li> </ul>	Consultations, maximum 3 000 € / événement
Assistance téléphonique d'un interprète si nécessaire pour communiquer avec les autorités locales	-
Retour anticipé en cas de Sinistre au Domicile (ou Locaux du Souscripteur pour le dirigeant)	Billet Aller-Retour
<b>Sécurité</b>	
Retour anticipé ou transfert vers une zone sécurisée en cas de Troubles politiques	Billet retour ou AR zone sécurisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de séjour</li> </ul>	400 € / nuit (max. 14 nuits)
Retour anticipé ou transfert vers une zone sécurisée en cas d'Attentat	Billet retour ou AR zone sécurisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de séjour</li> </ul>	400 € / nuit (max. 14 nuits)
Retour anticipé ou transfert vers une zone sécurisée en cas de Catastrophe naturelle	Billet retour ou AR zone sécurisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de séjour</li> </ul>	500 € / nuit (max. 14 nuits)
Retour anticipé ou transfert vers une zone sécurisée en cas de Détérioration de situation sanitaire locale	Billet retour ou AR zone sécurisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de séjour</li> </ul>	400 € / nuit (max. 14 nuits)

<b>Assistance aux Biens</b>	
Envoi de dossiers ou matériel professionnel indispensables au Déplacement	Frais d'expédition, maximum 200 €
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement ou des clés :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations démarches administratives</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement</li> </ul>	Maximum 3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de séjour : hébergement</li> </ul>	300 €/nuit (maximum 3 000 €)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de perte des clés ou bris des clés de la résidence :</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des frais d'envoi des clés de rechange</li> </ul>	Frais d'expédition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ou Prise en charge des frais de réfection des clés</li> </ul>	50 € / an

# Grilles tarifaires

Indigo Expat RC&IA, contrats individuels Responsabilité Civile vie privée

## Primes annuelles

	EXPATRIES			OPTION	
	ESSENTIAL	CONFORT	PREMIUM		ASSISTANCE
Célibataires	65,00 €	125,00 €	205,00 €	Adulte	85,00 €
Couples	125,00 €	235,00 €	370,00 €	Enfant	85,00 €
Familles	150,00 €	265,00 €	450,00 €		

### EXONERATION DE TAXES

En vertu des dispositions de l'Article 1000 du Code des Impôts, le présent contrat est exonéré de la taxe d'assurance, sur la partie du risque situé à l'étranger. Cependant, d'après ce même article, il ne peut être fait usage en FRANCE de ce contrat par acte public ou devant toute autorité constituée, s'il n'a pas été préalablement soumis à la formalité du visa pour timbre, formalité remplie moyennant paiement de la taxe.

Le Souscripteur s'engage à acquitter le cas échéant, avec rappel, à quelque moment que ce soit, le montant de la taxe d'assurance, soit dans l'hypothèse rappelée à l'alinéa ci-dessus, soit dans le cas où les Services de l'Enregistrement considéreraient que pour une raison quelconque le présent contrat ne remplit pas les conditions nécessaires à l'exonération de taxes.

## Notes importantes

- La date d'effet ne pourra en aucun cas être antérieure à la date de réception et d'allocation de la totalité de la cotisation annuelle (i.e. prime + frais). Et le paiement total de la cotisation se fait d'avance pour 12 mois. Des frais de 10,00 € (frais de dossier de 8,00 € et frais d'adhésion à ACME de 2,00 €) sont à ajouter aux tarifs annuels indiqués ci-dessus.
- En cas de cessation de l'expatriation, les garanties cessent d'être acquises et aucun remboursement de prime ne pourra être effectué.
- Ces plans ne couvrent pas le Risques de Guerre et assimilés (attentats, émeutes, mouvements populaires et agression). Votre Courtier d'Assurances peut, le cas échéant, vous soumettre une tarification spécifique dans le cadre d'une souscription Groupe (contrat collectif).
- Ce document n'est pas une facture.